Communiqué de presse



Mon Compte Formation : près de 1 million de formations validées depuis 1 an

Paris, le 18 novembre 2020

Un an après son lancement par le ministère du Travail, le bilan de Mon Compte Formation est clairement positif : près de 1 million de formations ont été validées pour un coût pédagogique de 1 milliard d'euros. Développé et géré par la Caisse des Dépôts, le dispositif technologique innovant, simple d'utilisation, et répertoriant en un point unique les formations certifiantes ainsi que leurs tarifs, a déjà fait évoluer le marché de la formation professionnelle : le profil des actifs désireux de se former évolue : 66 % d'entre eux sont ouvriers, employés ou techniciens et 38 % ont un niveau BEP/CEP ou en-dessous ; les prix des formations diminuent, ainsi un TOEIC coûte aujourd'hui en moyenne 1 287€ (vs. 2 182€ avant le lancement de Mon Compte Formation) ; enfin, les formations plébiscitées changent et attestent d'une convergence avec les compétences recherchées sur le marché du travail.

Mon Compte Formation offre aux actifs un parcours d'achat de formation direct, sans intermédiaire. En tant que nouvel opérateur central du dispositif, la Caisse des Dépôts assure la gestion de ce nouveau dispositif, dont elle a conçu l'application mobile et le nouveau site internet : centralisation et gestion des fonds, gestion des comptes utilisateurs, relations avec les organismes de formation et les financeurs (Etat, Pôle emploi, Régions, entreprises...), intégration des organismes et des formations certifiés dans le catalogue, paiement des sessions de formation suivies pour le compte des utilisateurs, assistance aux usagers et professionnels...

Ce projet, mené et coordonné par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, s'inscrit dans le cadre de la mission du groupe d'accompagner les Français à chaque étape de leur parcours de vie.

Mon Compte Formation en chiffres, au 12/11/20 :



Adhésion des utilisateurs

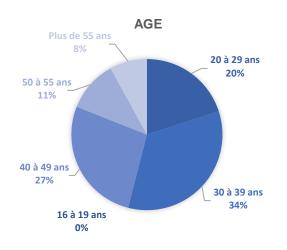
Via Mon Compte Formation, les actifs peuvent :

- consulter le compteur de leurs droits à la formation,
- rechercher une formation certifiante dans le catalogue à jour,
- s'inscrire à la formation choisie,
- payer la formation par carte bancaire,
- demander un abondement à Pôle emploi ou à leur entreprise,
- évaluer la formation suivie.



Profil des personnes formées

Auparavant, les cadres étaient plus nombreux à suivre une formation professionnelle. Depuis 1 an, on constate que 66 % des demandes de formations émanent d'employés, d'ouvriers ou de techniciens. 38 % des personnes désirant se former ont un niveau BEP/CEP ou en-dessous. Les formations sont sollicitées à parts égale par les hommes et les femmes. 61 % ont entre 30 et 49 ans et 19 % ont plus de 50 ans.



| CSP titulaires | | Niveau des titulaires | |
|---|-----|---|-----|
| Employé | 49% | Niveau V (CAP, BEP, CFPA du 1er degré) | 21% |
| Cadres | 17% | Niveau IV (BP, BT, baccalauréat pro tech) | 22% |
| Ouvriers | 10% | Niveau VI (préqualification) | 17% |
| Technicien/Agent de maîtrise | 7% | Niveau III (BTS, DUT, DEUG) | 15% |
| Non communiquée | 3% | Niveau I (Bac +5) | 13% |
| Artisans/Commerçants/Chefs d'entreprise | 2% | Niveau II (Licence ou maîtrise universitaire) | 12% |
| Professions intermédiaires | 1% | Certificat de Qualification Professionnelle | 1% |
| Agriculteurs exploitants | 0% | Niveau I (Bac +8) | 0% |
| Null | 15% | Sans niveau spécifique | 0% |

Le prix de la formation baisse

Par exemple, un bilan de compétences coûte en moyenne 1459€ (vs. 1613€ avant Mon Compte Formation), le prix moyen d'un TOEIC est de 1287€ (vs. 2182€), le permis B coûte en moyenne 947€ (vs. 1346€).

Alignement entre la formation et le besoin de compétences

Depuis 1 an, les formations plébiscitées ont évolué et convergent davantage vers les besoins exprimées sur le marché du travail. Que ce soit pour faire évoluer sa carrière, trouver un emploi quand on en cherche un, ou encore pour se reconvertir, les utilisateurs souhaitent utiliser le levier d'embauche que constitue la formation professionnelle.

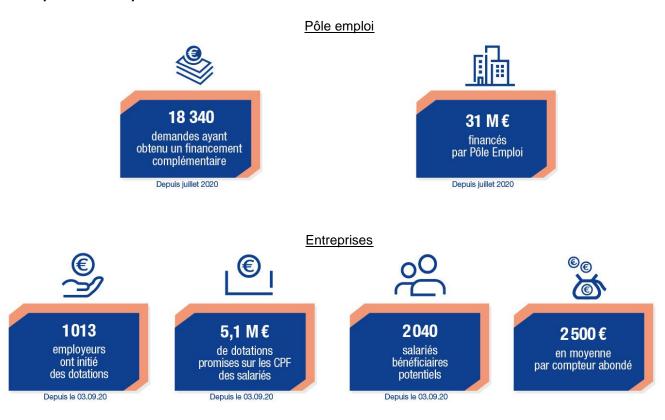
Ainsi, les formations en transport, manutention et magasinage représentent aujourd'hui 30 % de la demande (vs 14 % avant le lancement de Mon Compte Formation). Souvent très techniques, ces formations sont particulièrement demandées sur le marché du travail.

20 % des demandes concernent les formations en développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, créations ou reprises d'entreprise).

Enfin, on observe que les formations en langues sont plébiscitées à 18 %.

Abondements Pôle emploi et entreprises

Les demandes d'abondements ont été intégrées à Mon Compte Formation, par la Caisse des Dépôts, le 3 juillet pour les demandeurs d'emploi souhaitant s'adresser à Pôle emploi, et le 3 septembre pour les entreprises souhaitant abonder les formations de leurs salariés.



Confinement, levier de digitalisation des organismes de formation

Pendant le premier confinement, afin de permettre aux actifs, notamment en chômage partiel, de profiter de la période pour se former, et afin de réduire les éventuels problèmes de trésorerie que pouvaient rencontrer les organismes de formation, des mesures spécifiques ont été mises en place par la Caisse des Dépôts, sur la base des consignes gouvernementales :

- réduction du délai de paiement des organismes de 30 à 7 jours calendaires
- règlement des acomptes de toutes les formations longues initiées depuis le lancement de Mon Compte Formation
- tolérance pour le non-respect du délai de 2 jours ouvrés pour le traitement des demandes d'inscription
- ouverture des cas de force majeure aux annulations/interruptions de formation pour cause de Covid-19 permettant aux usagers de ne pas subir d'impacts sur leurs droits.

Le premier confinement a été l'occasion pour les organismes de formation, dont l'activité le permettait, d'accélérer **leur digitalisation**. Une croissance exceptionnelle de **l'offre de formation à distance de plus de 319 %** a été constatée, entre fin février et fin juin 2020.

En mars 2020, sur les 400 000 sessions, au total, inscrites au catalogue, 72 000 étaient distancielles. Au 1er novembre 2020, on dénombre 266 000 formations digitales sur 900 000 sessions au total.

Depuis le mois de septembre 2020, Mon Compte Formation enregistre en moyenne 7000 inscriptions par jour.

Evolutions en continu

Les méthodes agiles et de co-construction qui ont guidé la conception de l'application mobile et du site internet, ont été maintenue par la Caisse des Dépôts dans le cadre des différents développements apportés au dispositif tout au long de l'année écoulée. Depuis 1 an, la Caisse des Dépôts a participé ou organisé près d'une centaine d'événements (réunions d'information, ateliers de co-construction...) visant à collaborer, informer ou former. Cela représente 6 865 participants, soit plus de 2 260 OF et près de 4 550 acteurs jouant un rôle dans la formation professionnelle (Pôle emploi, Régions, branches professionnelles, OPCO, AGEFIPH, DRH et entreprises des branches professionnelles, OPCO, DRH et entreprises).

Report de la date butoir de saisie des heures de DIF sur Mon Compte Formation (amendement au projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire) : les actifs ont jusqu'au 30/06/2021 pour enregistrer leurs heures de DIF, sur Mon Compte Formation. Le DIF complète les droits en euros déjà comptabilisés dans Mon Compte Formation, et peuvent donc augmenter leur pouvoir d'achat de formation.

Perspectives

2021: Les abondement Régions

Des réunions et ateliers sont organisés, par la Caisse des Dépôts, avec les Régions pour préparer l'intégration à Mon Compte Formation des critères spécifiques de leur politique d'abondement. Les contacts sont prometteurs avec plusieurs conseils régionaux.

Janvier 2021 : Affichage es évaluations des formations par les utilisateurs

Depuis le lancement, les actifs ont la possibilité d'évaluer les formations qu'ils ont suivies. Cette évaluation est intuitive et anonyme (sans commentaires). La neutralité envers les organismes de formation est garantie par la Caisse des Dépôts :

- évaluation recueillies lors du service fait, une fois la formation terminée,
- 5 critères communs à toutes les actions de formations : accueil, contenu de la formation, équipe de formateurs, moyens mis à disposition, accompagnement obtenu),
- une note sur 5 (système d'étoiles),
- évaluation anonyme.

Plusieurs dizaine de milliers d'évaluations ont été recueillies à ce jour. En janvier 2021, les évaluations devraient être affichées et lisibles de tous.

Au cours de l'année 2021 : Passeport compétences

Il réunira, en un même endroit, pour chaque titulaire d'un compte, toutes les formations suivies et validées, les diplômes obtenus, les expériences associatives et même les mandats électifs. Destiné à offrir une vue d'ensemble que la formation professionnelle d'un individu, il pourra être partagé par celui-ci avec un futur employeur par exemple.

Tout au long de l'année 2021 : formations jeunes du plan de relance

L'application Mon Compte Formation permettra la visualisation des formations proposées aux jeunes dans le cadre du plan gouvernemental « 1 jeune/1 solution ». Elle permettra également de mettre en œuvre les abondements pour les formations dans les métiers en tension et notamment les métiers du numérique.

La direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts

Au service de plus de 65 fonds, la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français. En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. La DRS gère les régimes de retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, les régimes complémentaires et additionnels des fonctionnaires (RAFP) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques. Elle est en relation avec 3,9 millions de pensionnés, soit un retraité sur 5 en France, et 7,5 millions de cotisants. Elle est le partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics. La DRS intervient également dans les domaines de la formation professionnelle (Mon Compte Formation), du handicap et de la solidarité : plateforme Mon Parcours Handicap, insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP), fonds de compensation, d'indemnisation et de prévention, et gère des mandats de confiance : fonds domestiques et établissements publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Marie-Caroline Cardi : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67

y in | f | □ caissedesdepots.fr.